

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 55, 9^E RUE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 30 mai 2022** à 20 heures au centre communautaire de Montbeillard, au 9632 du boulevard Rideau (quartier de Montbeillard), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour **Projets Blais S.E.N.C relativement à la propriété située au 55 de la 9^e Rue** (lot 3 759 000 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison du remplacement projeté d'enseignes directionnelles sur poteaux situées à une distance de 0,18 mètre de la limite de propriété latérale (côté sud) au lieu du minimum de 1 mètre exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le remplacement des enseignes, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour de mai 2022
et publié le 11 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière